

CONSEIL D'ETABLISSEMENT du vendredi 12 octobre 2018

ACCUEIL

Présentation de chaque personne présente.

Signature de la feuille d'émargement avec correction éventuelle des coordonnées.

Rappel : Un secrétaire est désigné pour prendre des notes durant le Conseil d'établissement.

Ces notes sont remises au Chef d'établissement qui réalise le compte-rendu.

Ce compte-rendu est envoyé en relecture aux enseignants et aux parents délégués présents, puis diffusé aux familles sur le site de l'école "ecole-sainte-marguerite.com".

CALENDRIER DES CONSEILS

Année 2018-2019
Vendredi 12 octobre
Vendredi 1 ^{er} février
Vendredi 24 mai

Nous avons eu l'honneur de vivre cette rentrée 2018 en présence de : Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille ; Monsieur Xavier LETURCQ, Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique de Marseille ; Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT, Maire des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements ; Monsieur Guy TEISSIER, Député LR des Bouches-du-Rhône-Conseiller métropolitain ; Monsieur Bernard BEIGNIER Recteur de l'académie d'Aix-Marseille ; Madame Danielle CASANOVA, Adjointe au Maire en charge de l'éducation ; de membres de l'OGEC de Sainte Marguerite, ainsi que des parents d'élèves. Les enfants délégués 2017-2018 présents ont été invités pour partager le buffet.

Les personnalités présentes nous ont fait des compliments sur la tenue de nos élèves. Ils ont été très attentifs pendant les différents discours. Bravo !

1°) COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE 2018-2019

Au cycle 1

- **Classe de PS** : Mme Hélène BESSON
ASEM : Mme Béatrice FILOSA (lundi et mardi)
et Mme Raja HABHAB (jeudi et vendredi)
- **Classe de MS** : Mme Catherine TOMASINI,
ASEM : Mme Nathalie VANKEERBERGHEN
- **Classe de GS** : Mme Clotilde PEYRONEL(lundi et mardi)
et Mme Valérie DAM (jeudi et vendredi),
ASEM : Mme Anne-Marie SILVA

Au cycle 2

- **Classe de CP** : Mme Isabelle REYNOUARD
- **Classe de CE1** : Mme Pascale PEIFFER
- **Classe de CE2** : Mme Jessica ESTORACH

Au cycle 3

- **Classe de CM1** : Mme Marie-Virginie DZIECHCIAREK
- **Classe de CM2** : Mme Lucie GODIN en arrêt maladie (du 10 sept. au 19 octobre) remplacée par Mme Karine TEBCHERANI.

Classe de Regroupement d'Adaptation : Mme Ghislaine LEVY

Professeur de sport : Mme Virginie BRUNET

Professeur d'anglais : Mme Nathalie ROSSIGNOL

Intervenante de musique : Mme Céline Di Simone pour les classes de maternelle (PS/MS/GS).

Intervenante de théâtre (Compagnie Badaboum) : Mme Marianne SCHLEQEL pour les classes du CP au CM2.

**Nous démarrons ensemble cette nouvelle année scolaire sur le thème :
« IMAGINE... »**

LES EFFECTIFS 2018-2019

Classes	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectifs	28	27	27	27	28	28	29	27	221

NOS PARTENAIRES

L'OGEC

M. Gérard MERELLA, Président de l'OGEC Sainte Marguerite, vous prie de bien vouloir l'excuser de ne pouvoir être présent à ce premier conseil.

1°) RAPPEL DES MISSIONS DE L'OGEC

L'OGEC est l'organisme de gestion de l'établissement. Il a pour missions :

- la gestion financière de l'école
- la gestion du personnel (hors enseignants) ex : Assistante de vie scolaire (AVS), Aides maternelles (ASEM), personnel d'entretien...
- la gestion des locaux

2°) POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ETE

- Sol souple dans la cour des Maternelles
- Agrandissement de la classe de Regroupement d'Adaptation (RA) et peinture de la salle informatique (qui sera terminée pendant les vacances de Toussaint).

En projet : résoudre le problème d'évacuation de l'eau de pluie qui entraîne des inondations du rez-de chaussée de l'école (meubles abimés, sols, murs...). La pompe de relevage s'arrête lorsque la pluie est trop importante !

RAPPEL :

L'école Privée Sainte Marguerite est une école privée sous Tutelle Diocésaine et sous contrat d'association avec l'État.

- **La DDEC** : (=Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique) notre tutelle diocésaine dirigée par le directeur diocésain M. Xavier LETURCQ, nommé à Marseille en janvier 2018. M. LETURCQ est venu à l'école au mois de juin pour la restitution de la Visite de Tutelle. La conclusion de la Visite de Tutelle est consultable sur le site de l'école dans l'onglet "conseil d'établissement 2017-2018".
- **L'IEN** : M. Mohamed MEBAREK, inspecteur de l'éducation nationale. Il réalise les visites de carrière des enseignants et du chef d'établissement. Autorité à laquelle nous rendons des comptes quant à l'application et au respect des textes officiels de l'Inspection Académique ou du Ministère.

La Paroisse :

Le Père Romain LOUGE nous accompagnera tout au long de cette nouvelle année liturgique.

Le calendrier de la Pastorale de l'année est en cours de réalisation : dates des célébrations, des préparations au Baptême et à la Communion. **Cette année, 13 demandes de préparation à la Communion.**

LES MESSES EN FAMILLE :

Les dates des "messes en familles" sont consultables sur le site internet de l'école, dans la rubrique « AGENDA ».

Ces messes adaptées aux plus jeunes, ont lieu quelques samedi soir dans l'année, à l'église Cabot-Rouvière du Redon. Ce sont des moments de rencontre qui affirment notre engagement chrétien auprès des enfants.

Nous vous invitons à y participer en famille.

La CATECHESE

Une séance d'Eveil à la Foi ainsi que des préparations aux Célébrations sont proposées aux élèves de l'école, de 45 min à 1 heure par semaine dans l'emploi du temps de chaque classe de la GS au CM2. Les classes de maternelle (PS/MS) suivent les temps forts et les préparations des célébrations tout au long de l'année.

Pour pallier aux problèmes de garde des enfants ne participant pas aux célébrations :

Les célébrations sont placées en dernière heure (à 15h00), afin de laisser aux parents la possibilité de venir chercher leur(s) enfant(s) à 14h45.

NOUVELLES CONSIGNES DE SECURITE CONCERNANT LE DEPLACEMENT DES ENFANTS :

Cette année, le Préfet des Bouches-du-Rhône souhaite que les déplacements des élèves soient limités à une classe à la fois. Nous allons devoir nous organiser pour éviter la longue procession des élèves de l'école vers l'église de Sainte Marguerite. Nous allons avoir besoin de parents accompagnateurs par classe pour sécuriser ces déplacements.

ACTION DE PARTAGE :

Première action de partage de cette année scolaire : vente de brioches au profit de La Chrysalide :

192 brioches vendues (30 de moins que l'année dernière). La livraison a eu lieu le lundi 1^{er} octobre.

Bravo à la classe de CM1 qui a vendu le plus de brioches (33 brioches) cette année, suivie par la classe de GS (28 brioches). Un grand merci à vous tous pour votre participation !

Au conseil des enfants, les délégués ont demandé de s'inscrire à nouveau à la course solidaire organisée par l'Association Graines de Joie, ainsi que de refaire "l'opération bol de riz".

La course Solidaire a lieu tous les 2 ans. Nous aurons le plaisir de réinscrire nos élèves à cet événement l'année prochaine. Nous leur proposerons d'autres actions durant l'année 2018-2019.

LE PROJET 2018-2019 : "IMAGINE..."

Des sorties ainsi que des spectacles seront proposés aux élèves tout au long de l'année en lien avec ce nouveau projet. Les projets de classe et de cycle sont placés sous la responsabilité du Chef d'établissement et laissés au libre-choix des enseignants.

Chaque année, nous proposons :

- **Trois à quatre spectacles** (participation des familles de 6 à 8 € par enfant /par spectacle)
- **Une formation aux premiers secours** pour les enfants du CP au CM2, (Selon les classes : séances d'1h30 pour les CP/CE1, séance de 3h00 pour les CE2/CM1/CM2, + séance de validation pour les CE2 et CM2). Cette activité a été prise en charge l'année dernière, dans sa totalité, par l'APEL.
- **Une formation à la sécurité routière** pour les enfants de la PS au CM2 : également prise en charge entièrement par l'APEL en 2017-2018.

PROJETS CLASSES DE DECOUVERTES ET SORTIES SCOLAIRES

Nous rappelons aux parents que les classes de découvertes et les sorties font partie intégrante de notre projet éducatif. Lorsqu'ils signent la convention de scolarisation en début d'année scolaire, ils s'engagent à ce que leur enfant participe à toutes les activités éducatives et pédagogiques proposées.

Si des familles rencontrent des difficultés financières pour payer un séjour, une demande d'aide est faite, en toute discrétion, par la directrice auprès de l'OGEC, de l'APEL ou de la Mairie.

Selon l'âge des enfants, si nous avons de 2 à 4 réponses négatives de participation à un séjour, nous sommes dans l'obligation d'annuler ce séjour pour l'ensemble de la classe.

CLASSE DE DECOUVERTES POUR LES CM1 :

Cette année, un projet de sortie scolaire avec nuitées est lancé pour la classe de CM1.

Les 29 élèves de CM1 vont partir 5 jours à Saint Michel L'observatoire, au centre Biabaux, du 19 au 23 novembre.

Projet « Théâtre d'ombres chinoises » : mise en scène de nouvelles aventures d'Ulysse.

La liste du trousseau sera donnée la semaine du 15 au 19 octobre. Une réunion "classe de découverte" est prévue, pour les parents d'élèves de CM1, au retour des vacances de la Toussaint.

CLASSE DE MER POUR LES CM2 :

Projet de classe de mer au Frioul pour les CM2 du lundi 3 au vendredi 7 juin 2019. Vous aurez toutes les informations concernant ce projet au retour de Lucie GODIN.

CLASSE DE VOILE (sans nuitée)

Les CE2 sont inscrits pour une classe de voile de 3 jours à la Pointe Rouge le 11, le 13 et le 14 juin 2019.

ACTIVITES PATINAGE SUR GLACE / puis NATATION POUR LES CE1 :

Les CE1 ont commencé les séances de patinage sur glace tous les jeudi matin jusqu'en décembre.

A partir de janvier, ils iront, également le jeudi, à la piscine DE SAUTEL pour leurs séances de natation.

Ces projets de classe de découvertes ou de sorties scolaires sont montés par les enseignants. Il est important de leur faire confiance et de laisser les élèves vivre ces moments forts. Lorsqu'un élève ne participe pas, il est tenu d'être à l'école, en répartition dans une classe restante.

ANNULATION DES SORTIES :

Suite à la météo de ces derniers jours et de l'alerte "orange" (orage, inondations) sur les Bouches du Rhône, la directrice s'est trouvée dans l'obligation d'annuler deux sorties pour la sécurité des enfants :

- La sortie des CE1 et CE2 du lundi 8 octobre au Parc des dinosaures à Istres a été annulée. Les parents seront informés d'une nouvelle date.
- La sortie des CM1 et CM2 à la Fête des sciences d'Aix-en-Provence a été annulée (pas de possibilité de reporter à une autre date). Les CM1 et les CM2 auront l'occasion de faire d'autres sorties durant l'année scolaire.

A la demande des parents délégués présents au Conseil, l'école va s'organiser pour envoyer, dès le MATIN, un message (par mail ou SMS) aux parents d'élèves des classes concernées par l'annulation de la sortie, afin qu'ils sachent "en temps réel" où se trouve leur enfant (en sortie ou à l'école).

SITE DE L'ECOLE et DATES IMPORTANTES

Le site de l'école sera mis à jour pendant les vacances de la Toussaint.

Les enseignantes pourront alimenter leur page de classe avec des photos ou des réalisations de leurs élèves.

Les dates importantes (spectacles de fin d'année, carnaval...) vous seront données très prochainement.

APEL

La secrétaire Delphine THOMAS prend la parole pour nous présenter le nouveau bureau et les activités de l'APEL pour l'année scolaire 2018-2019

⇒ NOUVEAU BUREAU

Suite à l'Assemblée Générale du mardi 9 octobre 2018, voici la composition du nouveau bureau :

- Présidente : Mme Marie-Charline SANTONI
- Trésorier : M. Benoît BOURDON
- Secrétaire : Mme Delphine THOMAS

⇒ ACTIVITES

- Aide financière aux familles rencontrant des difficultés
- LOTO de l'école dans les locaux de l'école Sainte Bernadette, le vendredi 30 novembre à partir de 18h30. Un mot a été collé dans les cahiers verts : les parents disponibles ce jour-là, pour aider, sont les bienvenus ! (A partir de 15h00 ou à 18h30...).
- VENTE DE CREPES, LOTERIE, KERMESE...

Questions diverses des parents

Questions des parents d'élèves de la classe de CP :

1°) « Les enfants sont enfermés à la garderie dès la fin des cours. Ne pourrait-on pas augmenter le nombre d'adultes pendant la garderie pour renforcer la surveillance et les laisser un peu se défouler. Il semble que cela avait été arrêté car les parents s'étaient plaints de nombreux accidents (sans trop de gravité) pendant la garderie ».

Réponse :

Dans l'emploi du temps officiel :

-La durée des récréations pour les classes élémentaires est de 15 minutes.

-La durée des récréations pour les classes maternelles est de 30 minutes.

En fin de journée, les élèves de CP aux CM2 sont dans la cour de 16h00 à 16h40.

Les enfants ont donc 40 minutes pour se défouler, avant de rentrer dans le réfectoire à 16h45.

Les enfants inscrits à la garderie exceptionnelle ressortent pour un temps de récréation de 17h30 à 18h00, si la météo le permet. Ils ont donc encore 30 minutes.

2°) « Pourquoi ne pas proposer d'enlever les lingettes et de mettre du savon à dispositions. Cela permettra une meilleure hygiène des mains donc moins de contamination. Et cela sera un bien pour l'écologie ».

Réponse :

Depuis la rentrée scolaire 2018, les lingettes (en MS et GS) ont été supprimées et remplacées par le lavage des mains à l'eau et au savon.

3°) « *Pourrait-il être envisager pour les années à venir, une aide aux devoirs à destination des enfants restant tardivement en garderie le soir* ».

Réponse :

Pour envisager une aide aux devoirs, il faut embaucher du personnel. Ce qui entraînerait une charge supplémentaire pour les familles.

Pour rappel, les services de garderie sont GRATUITS dans notre école. Ce qui est exceptionnel !

De plus, cela remettrait en cause l'arrivée des parents au fur et à mesure pour récupérer leur enfant... par des horaires fixes. Ceci afin que les élèves puissent travailler dans le calme sans être dérangés.

Questions des parents d'élèves de CM1 :

« *Pourquoi le goûter du matin est-il interdit depuis cette année ?*

(Certains enfants ne prennent pas de petits déjeuners le matin. La prise de ce goûter à la récréation du matin leur permettait de tenir jusqu'au repas du midi et ainsi de maintenir leur concentration) »

Réponse :

Le goûter du matin est interdit depuis de nombreuses années dans notre école... suite à des textes officiels de 2004 concernant l'augmentation de l'obésité chez les enfants.

"Les experts ont tranché : la collation proposée aux enfants dès la maternelle apparaît "non justifiée et ne constituant pas une réponse adaptée à l'absence de petit déjeuner"* . L'encas du matin est même "à l'origine d'un excès calorique qui ne peut que favoriser l'augmentation de la prévalence de l'obésité" (Cf. ANNEXE 1 : Extrait du rapport de l'ANSES).

Les parents doivent insister auprès de leur enfant sur l'importance du petit déjeuner comme premier repas de la journée, afin qu'il soit en forme pour aller à l'école. Ils doivent privilégier les aliments contenant des sucres lents, ainsi qu'un produit laitier et un fruit. Les bonnes habitudes alimentaires se prennent dès la petite enfance.

Pour les enfants qui n'arrivent pas à prendre leur petit déjeuner "au saut du lit", ils peuvent apporter un "aliment de petit déjeuner" qu'ils consommeront (dans la cour) en arrivant à l'école de type fruit frais. Ils doivent éviter les aliments à haute densité énergétique comme les biscuits, les gâteaux ou les barres chocolatées, trop riches en glucides simples et en lipides.

**Fin de la réunion par un partage libre autour du "buffet"
préparé par Béatrice MOITY-LAMOTTE**

PROCHAIN CONSEIL LE 1^{er} FEVRIER 2018

ANNEXE 1

Extrait du rapport de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire : alimentation, environnement, travail) mis à jour le 01/06/2016

La collation matinale

Instaurée dans les années 50 pour lutter contre les carences et la malnutrition chez les enfants, la collation matinale se composait alors essentiellement de lait afin de compenser des apports insuffisants liés à l'absence de petit-déjeuner. Cette distribution a été, par la suite, associée à d'autres aliments tels que des biscuits ou du chocolat, faisant de la collation matinale une prise alimentaire plus dense en énergie, avec des apports élevés en glucides simples et en lipides.

Or, d'après les enquêtes alimentaires réalisées par l'Anses, seule une minorité d'enfants de plus de 3 ans ne prend que rarement un petit déjeuner (6% des enfants de 3 à 14 ans ont pris de 0 à 4 petits déjeuners sur une semaine dans l'enquête INCA 1), voire n'en prend jamais (1, 4 % des enfants de 3 à 17 ans n'ont pas pris de petit déjeuner au cours des 7 jours de l'enquête INCA 2).

Par ailleurs, les études portant sur les apports en calcium des enfants, montrent que ceux-ci sont satisfaisants.

Ainsi, la collation telle que proposée dans le passé, à toute la classe, ne permet pas de prendre en compte la diversité des situations individuelles de chaque enfant.

En outre, la prise d'une collation matinale **ne conduit pas à une éventuelle réduction des apports énergétiques des repas suivants** (déjeuner et goûter) (données Inca 1). **En revanche, elle entraîne une augmentation significative de l'apport énergétique journalier d'environ 4 %.**

Se basant sur ces constats, l'Agence a considéré, dans un avis publié en 2004 que : **de par sa composition, son horaire, son caractère systématique et indifférencié, la collation du matin à l'école n'est pas justifiée et ne constitue pas une réponse adaptée à l'absence de petit-déjeuner.**

L'Agence recommande de ne distribuer qu'aux seuls enfants qui ne l'auraient pas pris, et ce dès l'arrivée à l'école et avant le début de la classe, un petit-déjeuner équilibré dont la composition serait conforme aux instructions de la circulaire sur la restauration scolaire.

Sur la base de cet avis de l'Agence, l'Éducation nationale a émis en 2004 des recommandations sur la collation matinale à destination des recteurs d'académie. Ces recommandations insistent sur la prise en compte des dimensions éducative, sociale et culturelle, qu'elles soient de nature géographique ou socio-économique, dans l'organisation des collations dans le milieu scolaire.